

## COMPTE RENDU DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt et un, le mardi 14 décembre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 9 décembre 2021.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11**

**ÉTAIENT PRESENTS : 11**

**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 11**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Monsieur Gérard LEGUAY, président de séance, procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur Christophe LE BOULANGER a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

**AFFICHÉ LE 21 décembre 2021**

## LE BUREAU DECISIONNEL :

### A L'UNANIMITE SUR 11 VOTANTS :

- **APPROUVE** le procès-verbal du bureau décisionnel du 23 novembre 2021.
  - **VALIDE** la composition du comité technique et du comité de pilotage, nécessaires à la mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2020 – 2026.
  - **AUTORISE** le versement de 3 aides financières à hauteur de 500 € par dossier, avec gain énergétique de 25%, après réalisation des travaux au titre du protocole « habiter mieux »  
**PRECISE** que les montants sont inscrits au budget principal 2021  
**AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et la signature de tout document y afférent.
  - **CEDE** le lot n°5 de l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres (PA01475220D0001) d'une contenance d'environ 1 527 m<sup>2</sup> aux conditions suivantes :
    - o Destination : Implantation d'un pôle tertiaire « services aux entreprises » pour y développer des activités de conseil aux entreprises, de communication, de stratégie marketing, une agence d'assurances et éventuellement d'autres professionnels tels que avocats, experts comptables etc.
    - o Découpage d'un lot dans l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres (Villers-Bocage)
    - o Superficie estimative du lot n°5 : environ 1 527 m<sup>2</sup>
    - o Avis de France Domaine : 16 € HT / m<sup>2</sup>
    - o Prix unitaire négocié à 18 € HT/m<sup>2</sup>
    - o Coût d'acquisition estimé : 27 486 € HT
      - + accès à la charge de l'acquéreur
      - + frais de notaire à la charge de l'acquéreur + frais de géomètre à la charge de l'acquéreur
      - + frais et démarches de raccordement/branchement aux réseaux [coffrets électricité, boîtier télécom, citerneau AEP...] à la charge de l'acquéreur / réseaux en limite de parcelle
    - o Délai de réalisation de la construction : Pré-Bocage Intercom pourra réacquérir le terrain au prix initial, en cas de caducité du permis de construire conformément aux délais légaux d'extinction des permis de construire
    - o Convention concernant la gestion des entrées et sorties de parcelles sur la zone artisanale de Villers-Bocage permettant la réalisation des travaux d'accès selon les prescriptions techniques y figurant.
- AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document y afférent et notamment la promesse et l'acte de vente.

**Fin de la séance à 09h25.**

Affichage fait le 21 décembre 2021

**Gérard LEGUAY**  
**Le Président**

